

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 20 Mai 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 20 Mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : **20**

P. RIO - D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS - C. TAWAB KEBAY – P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ – F. NDOMBELE – M. GAMINETTE - M. SOILHI – M. AUBRY - L. CAMARA – S. GIBERT – S. GAUBIER – K. OUKBI.

Absents Excusés Représentés : **7**

Y. BOUKANTAR représenté par M. AUBRY – Y. ITOUA représentée par C. TAWAB KEBAY – C. RENKLICAY représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – C. MABANZA représentée par F. OGBI – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absente excusée : **1**

E. ETE.

Absents : **7**

A. QAROUACH – T. DIAWARA – S. GHENAIM – C. M' PIANA – S. BENDIAB – D. DIARRA – G. BINOIS.

Délibération N° DEL – 2019 – 0066 : « Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien annuel des terrains synthétiques et des terrains engazonnés de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2016 relatif aux Marchés Publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien annuel des terrains synthétiques et des terrains engazonnés,

Considérant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour l'entretien annuel des terrains engazonnés et synthétiques

Considérant l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes en termes de simplification administrative, de sécurisation des procédures et d'économies financières,

Délibère, et,

DEL – 2019 - 0066

Autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'entretien annuel des terrains engazonnés et synthétiques coordonné par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien annuel des terrains engazonnés et synthétiques de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et tout document afférent.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Vote : *A l'Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 24.05.19

Transmis au contrôle de légalité le : 24.05.19